



رقم : / الم س / و ش ا ت

N°...../DSP/MAED

00 0 0 30

Nouakchott , le نواكشوط في

05 AVR 2010

Le Directeur المدير

A
Madame la Représentante Résidente du
PNUD
Nouakchott

Objet : Transmission de documents de projets.

Réf : V/Lettre n°149 du 17/03/2010.

En réponse à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le document du projet «Articulation entre Pauvreté et Environnement (APE)» phase II dûment signé.

Vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Madame le Représentante Résidente, l'expression de ma considération distinguée.

Ampliation :

- MAED.





Gouvernement de la Mauritanie

Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et du Développement
Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED)
Durable (MEDD)

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

Addendum au Document de projet

Articulation entre Pauvreté et Environnement (APE) - Mauritanie
Phase II : Avril 2009 – Décembre 2011

'Renforcement des capacités et intégration de l'environnement dans les stratégies et politiques de développement national'

Résumé

Les objectifs du programme d'Articulation entre Pauvreté et Environnement (APE) de la Mauritanie consistent à renforcer la contribution de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles à la réduction de pauvreté, à la croissance économique et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015. Mis en œuvre par le Ministère délégué auprès du premier ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) en collaboration avec le Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED), la Phase II de l'APE permettra de poursuivre les efforts réalisés lors de la Phase I du programme en termes d'intégration de l'environnement dans les processus de planification nationaux et décentralisés - notamment dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP II) et Plans de Développement Locaux. Cet addendum au document de projet couvre la seconde phase du programme qui s'étend sur la période d'Avril 2009 à Décembre 2011 et s'articule autour de 3 résultats attendus :

- > **Résultat 1.** La gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles est améliorée par une meilleure intégration des liens entre pauvreté et environnement dans les processus de planification et de budgétisation au niveau national ;
- > **Résultat 2.** Les liens entre pauvreté et environnement sont intégrés dans les plans de développement locaux dans les wilayas du Brakna et de l'Assaba ;
- > **Résultat 3.** Les capacités nationales et locales en matière de planification, d'évaluation et de suivi des politiques environnementales, et d'intégration des liens Pauvreté-Environnement sont renforcées.

Ce projet a été élaboré par le Gouvernement de la Mauritanie en collaboration avec le bureau pays du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD-Mauritanie), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'Initiative Pauvreté-Environnement PNUD-PNUE (IPE PNUD-PNUE).

MEDD

Projet de protocole d'accord tripartite

Pays : **Mauritanie**

Issue(s) de l'UNDAF :	La pauvreté est atténuée par l'amélioration de l'accès des populations aux moyens d'existence durable
Effet du CPAP / Sous programme pauvreté :	Un développement durable est promu par une meilleure gestion de l'environnement
Issue(s) attendue(s) :	Intégration de l'environnement dans les stratégies et politiques nationales de développement (CSLP et autres)
Produit(s) attendu(s) :	Renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux en matière d'intégration de l'environnement dans les politiques de développement
Partenaires nationaux :	Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, chargé de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) & Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED)

Titre du programme : Articulation entre Pauvreté et Environnement - Phase II	Montant estimatif du budget : US\$ 1, 292,500
Durée du programme (Dates de début/fin) : Avril 2009 / Décembre 2011	
Option de gestion des fonds : Exécution Nationale (NEX)	
	<ul style="list-style-type: none">• Gouvernement US\$ 300,000• PNUD (reliquat 08) US\$ 132,000• PNUD (TRAC) US\$ 233,300• PNUE (reliquat 08) US\$ 375,000• IPE PNUD-PNUE US\$ 256,200

Handwritten signature

Noms et signatures des partenaires nationaux et des organismes des Nations-Unies participants

Organismes des Nations-Unies	Partenaires nationaux (y compris les partenaires locaux)
<p>Nom du représentant : Mme Maria do Valle Ribeiro</p> <p>Titre : Représentante résidente</p> <p>Signature </p> <p>Nom de l'organisme : PNUD</p> <p>Date et cachet </p>	<p>Nom du responsable : Mr Drissa Diarra</p> <p>Titre : Ministre délégué auprès du premier ministre en charge de l'environnement et du développement durable</p> <p>Signature </p> <p>Nom de l'institution : Ministère délégué auprès du premier ministre en charge de l'environnement</p> <p>Date et cachet </p>
<p>Nom du représentant : Mme Angela Cropper</p> <p>Titre : O.I.C, Division de la Coopération Régionale du PNUE</p> <p>Signature</p> <p>Nom de l'organisme : PNUE</p> <p>Date et cachet</p>	<p>Nom du responsable : Mr. Sidi Ould Tah</p> <p>Titre : Ministre des affaires économiques et du développement </p> <p>Signature </p> <p>Nom de l'institution : Ministère des Affaires économiques et du développement</p> <p>Date et cachet </p>



Noms et signatures des partenaires nationaux et des organismes des Nations-Unies participants

Organismes des Nations-Unies	Partenaires nationaux (y compris les partenaires locaux)
<p>Nom du représentant : Mme Maria do Valle Ribeiro</p> <p>Titre : Représentante résidente</p> <p>Signature </p> <p>Nom de l'organisme : PNUD</p> <p>Date et cachet </p>	<p>Nom du responsable : Mr Drissu Diarra</p> <p>Titre : Ministre délégué auprès du premier ministre en charge de l'économie et du développement durable</p> <p>Signature </p> <p>Nom de l'institution : Ministère délégué auprès du premier ministre en charge de l'économie et du développement durable</p> <p>Date et cachet </p>
<p>+ Nom du représentant : Mme Angela Cropper</p> <p>Titre : O.I.C. Division de la Coopération Régionale du PNUD</p> <p>Signature </p> <p>Nom de l'organisme : PNUD</p> <p>Date et cachet</p>	<p>Nom du responsable : Mr. Sidi Ould Tan</p> <p>Titre : Ministre des affaires économiques et du développement</p> <p>Signature</p> <p>Nom de l'institution : Ministère des Affaires économiques et du développement</p> <p>Date et cachet</p>

SOMMAIRE

	Résumé	i
	Projet de protocole d'accord tripartite	ii
	Sommaire	iii
	Liste des Acronymes	iv
<u>Section 1</u>	Données générales et analyse	1
	1.1 – Contexte	1
	1.2 – Stratégie de réponse	4
	1.3 – Principes de l'Accord	5
	1.4 – Risques et durabilité du projet	7
<u>Section 2</u>	Arrangements de gestion et de coordination	8
	2.1 – Modalités de mise en œuvre	8
	2.2 – Suivi et évaluation	10
	2.3 – Audit	12
	2.4 – Contexte Légal	12
<u>Section 3</u>	Plan de travail commun et budget	15
<u>Section 4</u>	Cadre des résultats et ressources	18
<u>Section 5</u>	Signatures des homologues nationaux et des organisations du système des Nations Unies participantes	20
<u>Annexes</u>	Annexe 1 : Lettre d'Accord entre le PNUD-Mauritanie et le PNUE MDG-F et APE	21
	Annexe 2 : Lettre d'Accord entre le PNUD-Mauritanie et le PNUE pour l'extension du programme APE	29
	Annexe 3 : Termes de référence	30
	Annexe 4 : Plan de travail et cadre des ressources incluant les activités complémentaires du MDG-F	31
	Annexe 5 : Rapports financiers / Fonds PNUE (2009)	40

LISTE DES ACRONYMES

APE	Articulation entre Pauvreté et Environnement
CPAP	Plan d'Action du Programme de Pays (Country Programme Action Plan)
CSLP	Cadre Stratégique pour la Lutte contre la Pauvreté
CTPC	Comité Technique de Pilotage et de Coordination
EIE	Etude Intégrée des Ecosystèmes
IPE	Initiative Pauvreté et Environnement PNUD-PNUE
LCP	Lutte Contre la Pauvreté
MAED	Ministère des Affaires Economiques et du Développement
MDG-Fund	Fonds spécial mis à disposition du Système des Nations Unies par le gouvernement d'Espagne pour appuyer l'atteinte des OMDs dans les pays prioritaires pour la coopération espagnole
MDR	Ministère du Développement Rural
MEDD	Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, chargé de l'Environnement et du Développement Durable
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MEP	Ministère de l'Energie et du Pétrole
MET	Ministère de l'Equipement et du Transport
MH	Ministère de l'Hydraulique
MMI	Ministère des Mines et de l'Industrie
MPEM	Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime
MSAS	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales
NEX	Exécution Nationale (National Execution)
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
P-E	Pauvreté-Environnement
PALE	Plan d'Action Local pour l'Environnement
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement
PAN/LCD	Plan d'Action National pour la Lutte Contre la Désertification
PDALM	Plan directeur d'aménagement du littoral mauritanien
PDU	Programme de développement urbain
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRESCAP	Projet de renforcement des capacités du secteur public
PRLP	Plans Régionaux de Lutte contre la Pauvreté
SDSR	Stratégie de développement du secteur rural
SNDD	Stratégie Nationale pour le Développement Durable
UNDAF	Cadre de coopération du système des nations unies (United Nations Development Assistance Framework)



Dans le cadre de l'APE Phase II, le Gouvernement mauritanien, après examen de la mise en œuvre de l'APE entre Juillet 2005 et Décembre 2008, approuve le plan d'action du projet, joint au présent document, et s'engage à honorer ses engagements dans le cadre du présent accord. Le montant de cette contribution s'élève à **300.000 US\$ (à hauteur de 100,000 US\$/an)** sur la période du contrat, et sera essentiellement consacrée à la mise en œuvre des activités du projet sous modalités de l'Administration, y compris en nature et en financement parallèle.

Par ailleurs, le gouvernement mauritanien s'engage à valoriser les résultats du projet et assurer leur pérennité au-delà de la date limite de validité du présent contrat.

Le PNUE s'engage à maintenir le reliquat de l'APE Phase I qui s'élève à **375,000 US\$** pour l'exécution de l'APE Phase II. D'autre part le PNUD a mobilisé **333,500 US\$** pour les activités conjointes PNUD-PNUE programmées dans le cadre de l'Effet 2 du programme conjoint MDG-Fund '**Gestion locale de l'environnement et mainstreaming dans les processus de planification nationale**' qui viennent renforcer les activités du programme APE Phase II et seront mises en œuvre sous les modalités de mise en œuvre de l'APE. Le PNUD sera responsable de la gestion d'une partie des fonds du PNUE programmées dans le cadre du MDG-F sur lesquels il prélèvera une commission de 5% au titre de la gestion des fonds du PNUE. Le reste des fonds seront gérés directement par le PNUE pour la mise à disposition de l'expertise internationale requise.

L'IPE PNUD-PNUE s'engage à contribuer à hauteur de **256,200 US\$** pour l'exécution de l'APE Phase II. Le PNUD sera responsable de la gestion de ces fonds. Les modalités de versement seront définies dans la section 2 du présent document.


Le PNUD s'engage à maintenir le reliquat de sa contribution pour l'APE Phase I qui s'élève à **132,000 US\$** et à contribuer à hauteur de **233,300 US\$** additionnels pour l'exécution de l'APE Phase II. D'autre part le PNUD a mobilisé **265,500 US\$** pour les activités conjointes PNUD-PNUE programmées dans le cadre de l'Effet 2 du programme conjoint MDG-Fund '**Gestion locale de l'environnement et mainstreaming dans les processus de planification nationale**' qui viennent renforcer les activités du programme APE Phase II et seront mises en œuvre sous les modalités de mise en œuvre de l'APE.

Le PNUD continuera à appuyer le Gouvernement pour la mobilisation des ressources nécessaires à l'exécution et à la valorisation des résultats du projet. A ce titre, il prendra à sa charge l'appui technique requis pour la formulation d'une stratégie de mobilisation des ressources en appui à la mise en œuvre de l'initiative 'pauvreté et Environnement' en Mauritanie.

D. RISQUE ET DURABILITE DU PROJET

Il existe un certain nombre de risques de nature à affecter la réalisation des objectifs du projet. Parmi ces risques, nous pouvons citer :

- Les changements de personnel au niveau de l'administration nationale ;
- Le non respect par l'une ou plusieurs des parties prenantes du présent protocole d'accord et de ses engagements ;

- 
- Le changement de priorités stratégiques nationales par le Gouvernement ;
 - Le manque de coordination entre les processus de planification nationale et les activités du projet ;
 - La lourdeur des procédures administratives et financières des partenaires du Projet
 - L'inadéquation entre les rythmes de production des outils et la capacité de l'Administration à leur assurer l'externalisation et la formalisation requises.

Afin de réduire au minimum ces risques, les mesures suivantes seront prises par les partenaires du programme APE :

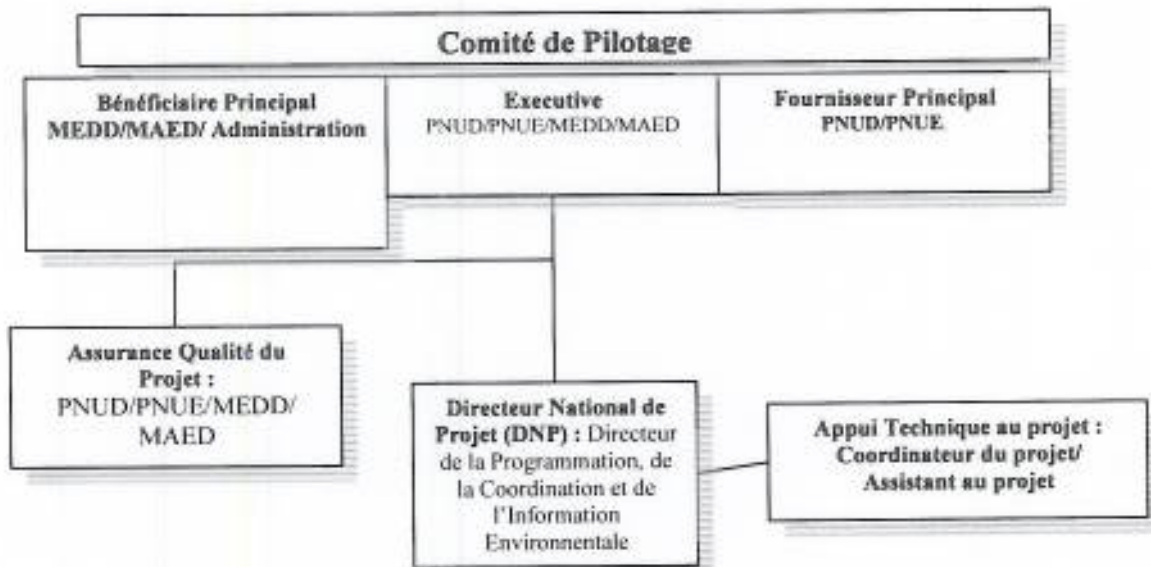
- Le PNUD continue son plaidoyer pour mieux articuler les questions pauvreté et environnement et pour une meilleure croissance économique et réduction de la pauvreté ;
- Assurer l'appropriation du projet par la partie nationale en assurant le bon fonctionnement de ses instances ;
- Assurer que le PNUD et le PNUE fournissent l'appui technique et les services nécessaires pour adresser les problèmes rencontrés dans l'exécution du projet et en particulier pour assurer que les activités du projet renforcent les processus nationaux et vice-versa ;
- Assurer des synergies avec d'autres programmes connexes en cours ou planifiés en Mauritanie

II. ARRANGEMENTS DE GESTION ET DE COORDINATION

Le projet sera mis en œuvre selon la modalité NEX d'exécution des programmes arrêtés conjointement par le PNUD et le Gouvernement.

A. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Structure de gestion du projet



Le comité de pilotage

Le Comité de Pilotage est l'organe de direction et de prise de décision au niveau du projet. Il a pour fonction de :

- Réviser et approuver les plans de travail trimestriels ;
- Evaluer l'état d'avancement préparé par le DNP;
- Conduire les revues annuelles du projet ;
- examiner les problèmes d'exécution éventuels et se prononcer sur les ajustements nécessaires;
- Approuver les révisions substantives et budgétaires ;

En accord avec l'approche programme, tous les projets du portefeuille de l'Environnement sont placés sous la supervision d'un unique comité de pilotage. Ce choix est dicté par le souci de s'assurer de :

- la cohérence de l'ensemble des interventions menées dans le domaine de l'Environnement
- l'adéquation continue des interventions avec les plans d'action de l'institution partenaire
- la mise en synergie des différentes interventions pour un meilleur impact et une coordination renforcée, et
- une communication renforcée sur les activités en cours et les résultats attendus

-Composition et fonctionnement du comité de pilotage

Le Comité de pilotage est composé par : le directeur national du projet, le coordinateur national du projet, le représentant du PNUE (ou son représentant) ; le représentant du PNUD, un représentant de la société civile, un représentant du MAED, les directeurs des autres directions du MEDD. Y pourront être conviés des représentants des autres ministères ou les partenaires techniques et financiers. Celui-ci se réunit statutairement au début de chaque trimestre, et plus fréquemment, si nécessaire, à la demande de l'un ou l'autre co-président ou du PNUD.

Le Directeur National de Projet

Le Directeur National de Projet est un fonctionnaire désigné par l'institution nationale partenaire en son sein. Il gère le projet au quotidien au nom du partenaire de mise en œuvre et, à ce titre, il est le seul habilité à engager les dépenses par le biais de demandes de paiement direct documentées, dans le cadre des termes de référence ci joints. Il est redevable devant le comité de pilotage de l'atteinte des résultats.

L'Appui au Projet

L'appui au projet, issu de l'institution nationale partenaire, fournit un appui au DNP en prenant en charge les aspects administratifs et financiers relatifs à la mise en œuvre des activités : rédaction des courriers et des PV des réunions, préparation des DPD, classement et suivi des dossiers, gestion et suivi des équipements et stock (fournitures ...), des contrats des consultants recrutés par l'institution de mise en œuvre, suivi des dépenses du projet, suivi du budget et contributions à la préparation du reporting trimestriel .

Le coordinateur national - expert en matière de pauvreté et d'environnement (Cf. annexe 3) - travaille au sein du Ministère chargé de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et en collaboration directe avec le Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED) pour assurer la mise en œuvre du programme. L'expert doit avoir une bonne connaissance des systèmes et des procédés de planification mauritaniens. L'expert aura également pour rôle de fournir des conseils au gouvernement sur des questions de pauvreté et d'environnement.

L'Assistant(e) administratif et financier (Cf. annexe 3) est chargé, sous la responsabilité du coordinateur national, de (i) tenir le secrétariat lors des différentes réunions du projet et rédiger les procès verbaux de réunion, (ii) préparer les correspondances, courriers ou tout autre document qui lui sera soumis (saisie, impression, photocopie, reliure, etc...), (iii) classer et

archiver des documents, gérer et sauvegarder la documentation physique et informatique, (iv) contribuer à la préparation des missions des partenaires du projet et plus particulièrement les partenaires directs (IPE-Afrique, Bailleurs, Institutions internationales chargées des formations, Consultants), (v) élaborer des rapports comptables conformément aux recommandations du manuel de procédures de l'exécution NEX, (vi) tenir les documents comptables ; (vii) assurer l'exhaustivité et l'exactitude des comptes comptables et (viii) Assurer l'approvisionnement et la gestion des consommables.

La coordination du programme sera assurée par une cellule rattachée au MEDD. La cellule APE est composée d'un coordinateur national et d'un(e) Assistant(e) administratif et financier. Le gouvernement de la Mauritanie fournira l'espace et les équipements de bureau nécessaires au fonctionnement de la cellule APE.

La cellule APE est en charge de :

- La gestion journalière liée à la mise en œuvre des activités du programme ;
- La préparation des plans d'action trimestriels et annuels et des dispositions pour le suivi et l'évaluation des activités qui y sont liées ;
- Le support technique au MEDD sur les questions pauvreté-environnement (accompagnement des processus liés au CSLP et à la planification nationale et décentralisée) ;
- La provision d'un appui et conseil technique pour la mise en œuvre et l'exécution du programme (e.g. la préparation des termes de référence pour le recrutement de consultants, la supervision des consultants, le suivi et la coordination des activités de programme...);
- La préparation des appels d'offres pour la fourniture d'équipements ou de services à sous-traiter conformément aux procédures NEX ;
- L'engagement des dépenses sur base des reçus - certifiant que les marchandises et/ou les services ont été dûment livrés/exécutés - et de demande de paiements direct soumises à l'unité des finances du PNUD conformément aux procédures NEX ;
- La préparation de rapports trimestriels et annuels détaillés concernant les progrès et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme ainsi que la situation financière; et
- La préparation du rapport final de mise en œuvre du programme.

Le comité de pilotage se réunit statutairement en début de chaque trimestre. Il peut se réunir à tout moment sur demande motivée (justifiée) du DNP ou de l'un de ses membres sur convocation de son président pour examiner et statuer sur les questions urgentes.

Le PNUD, le PNUE, le MEDD et le MAED sont garants de l'assurance qualité des produits du projet. Le coordinateur national du projet sera chargé du suivi de l'exécution des activités programmées et responsable, à ce titre, de la réalisation des objectifs assignés au projet. Il sera habilité à engager les dépenses, dans les limites définies par les budgets approuvés par le

directeur national du projet devant lequel il sera redevable des résultats programmatiques et de l'utilisation des ressources.

Le projet sera exécuté en coordination avec les autres partenaires techniques et financiers ayant accompagné ou souhaitant appuyer l'intégration de l'environnement dans les politiques publiques. Sous réserve de l'appui approprié, le Directeur national de projet est responsable de la tenue des réunions de revues trimestrielles avec les différents partenaires, afin d'assurer un appui coordonné à la Stratégie d'intégration de l'environnement dans les politiques.

Suivant les termes de la Lettre d'accord signée entre le PNUD, le PNUE et le gouvernement de Mauritanie faisant partie intégrante de ce document de projet (Annexe, le bureau du PNUD/Mauritanie et le PNUE fourniront les services d'appui à l'exécution comme suit :

- Identification et/ou recrutement des consultants nationaux et internationaux du projet ;
- Identification et facilitation des activités de formation ;
- Acquisition des biens et services ;
- Gestion des ressources financières et des transactions.

Ces activités seront menées en étroite concertation avec le Directeur national de projet et toutes les informations y relatives seront partagées avec le comité de pilotage par l'intermédiaire du DNP.

Les acquisitions de biens et services et les recrutements seront effectués selon les règles et les procédures du PNUD. La gestion des ressources financières sera effectuée conformément au cadre de contrôle interne du PNUD et selon les règles et procédures prévues à cet effet. Les transactions financières seront réalisées à travers le système Atlas et les paiements effectués directement aux prestataires par le PNUD, à la demande du Directeur de projet, par le biais de formulaires de demande de paiement direct.

Afin de couvrir les frais liés à la fourniture des services susmentionnés, le bureau du PNUD procédera à un prélèvement dont le montant est calculé suivant la Liste Universelle des Prix (UPL) en annexe à ce document. En effet, en référence aux décisions 2004/30 et 2007/18 du Conseil d'Administration du PNUD, tous les bureaux de pays sont tenus de procéder à un recouvrement des coûts en contrepartie des services d'appui à la mise en œuvre des projets.

Appui du bureau de Pays (PNUD)

Selon la Lettre d'Accord signée entre le PNUD et l'institution de mise en œuvre, le bureau de Pays fournira les services d'appui à la mise en œuvre du projet comme suit :

1. Identification et recrutement de consultants internationaux,
2. Identification et recrutement ou appui au processus de recrutement des consultants nationaux
3. Acquisition des équipements et/ou des fournitures et autres matériels
4. Paiement direct aux fournisseurs et gestion des ressources financières et des transactions sur la base des demandes de paiement direct

5. Identification et exécution des activités de formation
6. Appui à l'organisation des ateliers.

Toutes les opérations de recrutement et d'acquisition de biens et services confiées au bureau du PNUD, seront effectuées selon les règles de transparence et de compétitivité et en conformité avec les procédures du PNUD.

B. SUIVI ET EVALUATION

Le suivi et l'évaluation se feront selon les procédures du PNUD en collaboration avec la cellule du projet avec le soutien du PNUE mais se feront aussi conformément aux modalités de suivi et d'évaluation définies par l'Administration mauritanienne. Le cadre des ressources et résultats donne des indicateurs de performance et d'impact pour la mise en œuvre du projet et les sources de vérification. Ceux-ci forment la base sur laquelle le système de suivi et évaluation du projet sera développé.

1) Suivi des responsabilités et des événements

Un schéma détaillé des réunions de revue du projet sera développé par la cellule de Gestion du Projet, en consultation avec les partenaires de mise en œuvre et les représentants des parties prenantes et incorporé dans le rapport de démarrage du projet. Un tel schéma inclura: (i) des chronogrammes indicatifs pour les Réunions du Comité de Pilotage (ou tout autre mécanisme consultatif et/ou de coordination) et (ii) activités de suivi et d'évaluation liées au projet.

Le suivi journalier de la mise en œuvre sera la responsabilité du Coordinateur du Projet, sur la base du Plan de travail annuel du projet et des indicateurs. L'Equipe de Projet informera le bureau local du PNUD et le PNUE des retards ou difficultés rencontrés pendant la réalisation, pour que l'appui approprié ou mesures correctives puissent être adoptés à temps et de façon efficace.

2) Rapport de Suivi du Projet

Le Coordinateur du Projet, en collaboration avec le PNUD et le PNUE, sera responsable de la préparation et de la soumission des rapports suivants, qui font partie du processus de suivi.

Au cours du cycle annuel de projet

- Un rapport de démarrage de l'APE phase II : sera préparé immédiatement après la Réunion du comité de pilotage. Il inclura un Plan de Travail détaillé de la première année, divisé en calendriers semestriels qui détaillent les activités et les indicateurs de progrès qui guideront la mise en œuvre pendant la première année du projet. Le Rapport inclura également le budget détaillé du projet pour la première année entière de mise en œuvre, préparé sur la base du Plan de Travail Annuel, et qui inclut toutes les conditions de suivi

et d'évaluation pour mesurer effectivement la performance du projet pendant le calendrier ciblé de 12 mois.

- Le Rapport de Démarrage inclura plus de détails sur les rôles institutionnels, responsabilités, actions de coordination et mécanismes de réaction des partenaires impliqués dans le projet. De plus, une section décrira l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet et activités de démarrage et une mise à jour des conditions externes ayant changé et qui pourraient affecter la mise en œuvre du projet.

A la finalisation, le rapport sera circulé entre les partenaires, qui auront une période d'un mois calendaire pour répondre avec des commentaires ou des questions.

- Rapport trimestriel d'avancement : Sur la base des informations ci-dessus dans Atlas, un rapport d'avancement du projet (PPR) sera soumis par l'assurance du projet (le chargé de programme PNUD) en utilisant le format standard disponible à cet effet. Si le projet devait dépasser les seuils de tolérance (soit en termes de budget ou de calendrier d'exécution ou les deux), le Directeur National devra présenter un AWP Atlas révisé et le soumettre à l'approbation du comité de pilotage.
- Revue et planification trimestrielles: Sur la base du PPR et d'autres rapports disponibles, le comité de pilotage procède à une évaluation de l'état d'avancement du projet. Il approuve le plan de travail révisé et confirme la disponibilité des fonds pour la période suivante.
- Contribution à la revue semestrielle du CPAP: le rapport trimestriel d'avancement pour le second et le quatrième trimestre de l'année seront élaborés dans une optique de la revue semestrielle du CPAP et mettant l'accent sur les aspects substantifs de la contribution du projet à la réalisation de l'effet programme auquel il contribue.
- Mise à jour des journaux des problèmes : Un journal de problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour par l'assurance de projet pour faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou les demandes de modification.
- Mise à jour du journal des risques : Sur la base de l'analyse initiale de risque, un journal de risque sera activé dans Atlas par l'assurance de projet et mis à jour de manière régulière en examinant l'environnement extérieur qui peut influencer sur la mise en œuvre du projet
- Mise à jour du journal des enseignements : Un journal des enseignements tirés sera activé et mis à jour régulièrement pour s'assurer de l'existence d'un effort continu d'apprentissage et d'adaptation au sein de l'organisation et pour faciliter la préparation du rapport des enseignements à la fin du projet.
- Un plan de suivi sera activé dans Atlas pour suivre les actions/événements clés de gestion

Annuellement

- Rapport de Revue Annuelle. Un rapport de revue annuelle sera préparé par le Directeur National du projet (DNP) et partagé avec le comité de pilotage. Au minimum, ce rapport de revue annuelle de projet devra contenir, le format standard Atlas du PPR couvrant toute

l'année avec une mise à jour des informations pour chacun des éléments ci-dessus ainsi qu'un résumé des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles au niveau des produits.

- Revue annuelle de Projet : Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera menée au cours du quatrième trimestre ou le plutôt possible après, afin d'évaluer les performances du projet et évaluer le plan de travail annuel pour l'année suivante. Pour la dernière année du projet, cette revue sera l'évaluation finale. Celle-ci est conduite par le comité de pilotage et peut impliquer d'autres partenaires si besoin. Elle sera focalisée sur le progrès réalisé pour atteindre les produits et si ceux-ci demeurent alignés sur les effets du programme.

- *Rapport Final du Projet*

Pendant les derniers trois mois du projet, l'équipe du projet préparera le Rapport Final du Projet. Ce rapport compréhensif synthétisera toutes les activités, résultats et rendements du projet, les leçons apprises, objectifs atteints / non atteints, structures et systèmes de mise en œuvre, etc. et sera le constat final des activités du projet pendant la durée d'exécution. Le rapport recommandera aussi des actions à mener pour assurer la pérennisation et la réplique des activités du projet.

3) Evaluation du projet :

Conformément aux procédures de l'IPE, une évaluation finale pourrait être organisée à la clôture du projet.

C. AUDIT

Les contributions du PNUD et PNUE seront soumises exclusivement aux procédures de vérification internes et externes des comptes prévues par le règlement financier, les règles de gestion financière et les directives du PNUD et ceci sur base annuelle. Si un rapport de contrôle du conseil des auditeurs du PNUD adressé à son Administration contient des observations relatives à ces contributions, une telle information sera communiquée au PNUE et à l'IPE PNUD-PNUE.

La contribution du Gouvernement sera soumise exclusivement aux procédures de contrôle et de vérification en vigueur du PNUD qui est l'agence de gestion de la contrepartie nationale. Les rapports ou informations issus de ces vérifications ne pourront être transmises au PNUD ou au PNUE sans l'accord notifié des partenaires du gouvernement.

D. CONTEXTE LEGAL

Le présent projet constitue l'instrument visé à l'article premier de l'accord de base d'assistance conclu entre le Gouvernement de Mauritanie et le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé par les parties en cause le 19 juillet 1979. Aux fins dudit accord,

l'organisme du pays hôte chargé de l'exécution sera l'organisme gouvernemental compétent visé dans l'accord.

1) Achèvement de l'accord

1.. Nonobstant l'achèvement du programme, le PNUD conservera le solde inutilisé des paiements jusqu'à ce que tous les engagements pris aux fins de la réalisation du programme aient été réglés et jusqu'à ce qu'il soit mis fin méthodiquement aux dites activités.

2.. Si le solde inutilisé des paiements est insuffisant pour couvrir les engagements susmentionnés, le PNUD en informera le PNUE et le Gouvernement afin de convenir de la façon de les régler.

2) Résiliation de l'accord

1. Le PNUD et/ou le gouvernement peuvent résilier le présent Accord après consultations entre le PNUE, le PNUD et le gouvernement bénéficiaire et à condition que le montant des paiements déjà reçus ainsi que des autres fonds disponibles aux fins du programme soient suffisants pour régler tous les engagements pris aux fins de la réalisation de ce dernier. En pareil cas, le présent Accord cessera de produire effet trente (30) jours après la date à laquelle l'une ou l'autre des parties aura notifié par écrit à l'autre son intention de le résilier.

2. Nonobstant la résiliation du présent Accord, le PNUD conservera le solde inutilisé des contributions du PNUE et du gouvernement, des paiements jusqu'à ce que tous les engagements pris aux fins de la réalisation du projet aient été réglés et jusqu'à ce qu'il soit mis fin méthodiquement aux dites activités.

3) Amendement de l'accord

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document de projet qu'avec la signature du Représentant résident du PNUD à condition que ce dernier ait l'assurance que les autres signataires du document de projet n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés :

- Les révisions de, ou additions à, n'importe quelle annexe du Document de Projet ;
- Les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les résultats et les activités d'un projet, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou aux augmentations de coûts dues à l'inflation;
- Les révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement de la fourniture des apports prévus d'un projet, l'accroissement, dû à l'inflation, des dépenses d'experts ou d'autres frais, en fonction de la souplesse financière de l'organisme.

L'accord peut être amendé sur requête du gouvernement par un échange de lettres entre le donateur et le PNUD. Les lettres échangées à cet effet deviendront une partie intégrale de l'accord.

III. PLAN DE TRAVAIL COMMUN ET BUDGET

A. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL - ANNEE 2009

PRODUITS ATTENDUS & ACTIVITES DE SUIVI	Activités clés/Cibles annuelles des produits	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PREVU		
		1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.		Source des fonds	Description du budget	Montant (USD)
1. La gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles est améliorée par une meilleure intégration des liens entre pauvreté et environnement dans les processus de planification de budgétisation au niveau national	1.1	Les questions environnementales et leurs dimensions économiques et sociales sont efficacement intégrées dans les politiques sectorielles et dans le CSLP				APE / UNDP / UNEP / MEDD / MAED	UNEP	36,045	36,045
	1.2	Les outils d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques sont élaborés				APE / UNDP / UNEP / MEDD / MAED	UNEP / UNDP	138,015 / 37,303	175,318
	1.3	L'ensemble des parties prenantes à la gouvernance environnementale sont sensibilisées et informées sur les enjeux de l'intégration pauvreté-environnement dans les processus de planification nationale				APE / UNDP / UNEP / MEDD / MAED	UNDP	42,000	42,000
	1.4	Le système d'informations environnementales national est alimenté				APE / UNDP / UNEP / MEDD	UNEP	59,325	59,325
2. Les liens entre pauvreté et environnement sont intégrés dans les processus de planification au développement locaux dans les wilayas de Brakna et de l'Assaba	2.1	Des Agendas 21 (PALEs) locaux sont élaborés pour les départements de Kifna (Assaba) et d'Alag (Brakna)				APE / UNDP	GoM / UNDP	100,000 / 50,000	150,000
	3.1	Echanges d'expériences relatives à l'intégration des liens entre Environnement et Pauvreté dans les stratégies et politiques de développement nationales				APE / UNDP / UNEP / MEDD / MAED	UNEP	15,750	15,750
3. Les capacités nationales et locales en matière de planification, d'évaluation et de suivi des politiques d'intégration P & E sont renforcées	3.2	Les capacités de la Cellule de suivi du CSLP en matière d'intégration des liens entre pauvreté et environnement sont renforcées				APE / UNDP / UNEP	UNEP	126,203	126,203
	3.3	Fonctionnement de la cellule de coordination du projet APE et de ses organes de pilotage							
TOTAL 2009							UNEP 375,338 / UNDP 129,303 / GoM 100,000		604,641

Note : Les activités seront complétées par des activités programmées pour 2009 dans le cadre de l'Effet 2 du programme MDG-F (cf. Annexe 4)

B. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL - ANNEE 2010

PRODUITS ATTENDUS & ACTIVITES DE/SUIVI	Activités clés/Cibles nouvelles des produits	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PREVU		
		1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.		Description du budget	Montant (USD)	
1. La gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles est améliorée par une meilleure intégration des liens entre pauvreté et environnement dans les processus de planification de budgétisation au niveau national	1.1	Les questions environnementales et leurs dimensions économiques et sociales sont efficacement intégrées dans les politiques sectorielles et dans le CSLP							
	1.2	Les outils d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques sont élaborés				APE / UNDP / UNEP / MEDD / MAED	UNDP	41,013	
	1.3	L'ensemble des parties prenantes à la gouvernance environnementales sont sensibilisées et informées sur les enjeux de l'intégration pauvreté-environnement dans les processus de planification nationale							
	1.4	Le système d'informations environnementales national est alimenté				APE / UNDP / MEDD	UNDP	42,000	
2. Les liens entre pauvreté et environnement sont intégrés dans les processus de planification au développement locaux dans les wilayas du Brakna et de l'Assaba	2.1	Des Agendas 21 (PALEs) locaux sont élaborés pour les départements de Kitha (Assaba) et d'Aleg (Brakna)				APE / UNDP	GoM	100,000	
	3.1	Echanges d'expériences relatives à l'intégration des liens entre Environnement et Pauvreté dans les stratégies et politiques de développement nationales				APE / UNDP / UNEP / MEDD / MAED	UNDP	9,000	
3. Les capacités nationales et locales en matière de planification, d'évaluation et de suivi des politiques d'intégration P & E sont renforcées	3.2	Les capacités de la Cellule de suivi du CSLP en matière d'intégration des liens entre pauvreté et environnement sont renforcées							
	3.3	Fonctionnement de la cellule de coordination du projet APE et de ses organes de pilotage				APE / UNDP / UNEP	IPE	128,100	
TOTAL 2010								UNDP 92,013 IPE 128,100 GoM 100,000	320,113

1000

Note : Les activités seront complétées par des activités programmées pour 2010 dans le cadre de l'Effet 2 du programme MDG-F (cf. Annexe 4)

A

C. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL - ANNEE 2011

PRODUITS ATTENDUS & ACTIVITES DE SUIVI	Activités clés/Cibles annuelles des produits	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PREVU	
		1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.		Description du budget	Montant (USD)
1. La gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles est améliorée par une meilleure intégration des liens entre pauvreté et environnement dans les processus de planification de budgétisation au niveau national	1.1	Les questions environnementales et leurs dimensions économiques et sociales sont efficacement intégrées dans les politiques sectorielles et dans le CSLP						
	1.2	Les outils d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques sont élaborés				UNDP	75,138 UNDP	75,138
	1.3	L'ensemble des parties prenantes à la gouvernance environnementales sont sensibilisées et informées sur les enjeux de l'intégration pour l'environnement dans les processus de planification nationale						
	1.4	Le système d'informations environnementales nationales est alimenté						
2. Les liens entre pauvreté et environnement sont intégrés dans les processus de planification au développement locaux dans les wilayas du Brakna et de l'Assaba	2.1	Des Agendas 21 (PALs) locaux sont élaborés pour les départements de Kifn (Assaba) et d'Aleg (Brakna)				APE/MEDD	100,000 GoM	100,000
	3.1	Echanges d'expériences relatives à l'intégration des liens entre Environnement et Pauvreté dans les stratégies et politiques de développement nationales				APE / UNDP / UNEP / MEDD	66,150 UNDP	66,150
3. Les capacités nationales et locales en matière de planification, d'évaluation et de suivi des politiques d'intégration P & E sont renforcées	3.2	Les capacités de la Cellule de suivi du CSLP en matière d'intégration des liens entre pauvreté et environnement sont renforcées						
	3.3	Fonctionnement de la cellule de coordination du projet APE et de ses organes de pilotage				APE / UNDP / UNEP	128,100 IPE	128,100
TOTAL 2007							UNDP 141,288 IPE 128,100 GoM 100,000	369,388

Note: Les activités seront complétées par des activités programmées pour 2011 dans le cadre de l'Effet 2 du programme MDG-F (cf. Annexe 4)

IV. CADRE DES RESULTATS ET RESSOURCES

Cadre des résultats et de ressources

Effet escompté dans le Cadre de résultat du pays : Les politiques nationales contribuent de manière effective à la protection de l'environnement et des ressources naturelles, ainsi qu'à la prévention des catastrophes naturelles

Stratégie de partenariat : PNUD – PNUE en partenariat avec le MEDD, le MAED et les autres ministères sectoriels

Titre et numéro du projet : Articulation entre Pauvreté et Environnement (APE) – Mauritanie Phase II : Avril 2009 – Décembre 2011
Renforcement des capacités et intégration de l'environnement dans les stratégies et politiques de développement national

Produits attendus (outputs)	Situation de référence/indicateurs	Activités	Indicatives activités	Partenaires	Ressources (inputs)		
					2009	2010	
<p>Output 1 :</p> <p>Les connaissances concernant les liens entre Pauvreté et Environnement en Mauritanie sont améliorées et disseminées</p>	<p>Situation de référence : Non existante pour l'articulation pauvreté environnement</p> <p>Quantité et volume de connaissances des liens entre les services écosystémiques et la pauvreté</p> <p>- fréquence d'utilisation de la base de données thématique P/E</p> <p>- Nbre de personnes ou structures ayant pris en compte l'analyse stratégique P/E dans les cadres de planification au niveau décentralisé et national</p> <p>Reuves sectorielles organisées pour la prise en compte des questions environnementales ;</p> <p>Etudes thématiques et sectorielles réalisées pour la prise en compte des questions environnementales</p>	<p>1.1 Les questions environnementales et leurs dimensions économiques et sociales sont efficacement intégrées dans les politiques sectorielles et dans le CSLP</p> <p>1.2 Les outils d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques sont élaborés</p> <p>1.3 L'ensemble des parties prenantes à la gouvernance environnementales sont sensibilisées et informées sur les enjeux de l'intégration pauvreté-environnement dans les processus de planification nationale</p> <p>1.4 Le système d'informations environnementales national est alimenté</p> <p>1.5 Les financements sont mobilisés pour assurer la pérennisation de l'intégration P&E dans les processus de planification</p>	<p>1) Les questions pauvreté-environnement sont intégrées dans le CSLP</p> <p>2) Les politiques et les stratégies sectorielles intègrent les liens entre pauvreté et environnement et disposent de budgets alloués pour les questions environnementales</p> <p>3) Les priorités de la politique environnementale (PANE) sont reflétées dans les plans sectoriels et les revues des dépenses publiques annuelles des secteurs clés</p> <p>4) Les indicateurs P-E sont intégrés dans les outils de suivi-évaluation du CSLP et des stratégies sectorielles des secteurs clés</p> <p>5) Les disponibilités des données environnementales sont exploitées pour l'aide à la décision politique visant le développement durable</p> <p>6) Les allocations budgétaires pour les</p>	<p>MEDD, MAED, MDR Ministères sectoriels</p>	312 688	83 013	75 138

1203

A

<p>Output 2 : le outil et mécanismes pour l'intégration de la dimension environnementale dans les processus de planification nationaux et décentralisés sont développés</p>	<p>Non existante pour l'articulation pauvreté environnement</p> <p>Quantité et volume de connaissances des liens entre les services écosystémiques et la pauvreté</p> <ul style="list-style-type: none"> - fréquence d'utilisation de la base de données thématique P/E - nbre d'utilisateurs et ayant approuvés la pertinence de la base de données P/E. <p>Manuel et outils d'intégration environnement dans politiques disponibles et diffusés</p> <p>Les indicateurs P-E sont intégrés dans les outils de suivi-évaluation du CSLP et des stratégies sectorielles des secteurs clés</p> <p>Bases de données environnementales mises à jour</p> <p>Les plans d'actions locaux pour l'environnement sont disponibles et diffusés pour les départements de Kiffa et d'Aleg</p> <p>Les questions P-E sont intégrés dans les plans de développement locaux et programmes régionaux de lutte contre la pauvreté (PRLP)</p>	<p>2.1 Des évaluations intégrées des écosystèmes humides sont menées dans le Brakna, l'Assaba et dans le Parc National du Diawling</p> <p>2.2 Des Profils environnementaux et de Pauvreté (PrEPaL) sont élaborés dans les communes d'Aleg et de Kankossa</p> <p>2.3 Des Agendas 21 (PALEs) locaux sont élaborés pour les départements de Kiffa (Assaba) et d'Aleg (Brakna)</p>	<p>questions environnementales sont augmentées et partenaires techniques et financiers augmentent leur part de ressources pour la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles</p> <p>1) Les communautés sont sensibilisées aux questions P-E et participent dans la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles pour améliorer leurs conditions de vie.</p> <p>2) Les plan d'actions locaux pour l'environnement sont développés pour les départements de Kiffa et d'Aleg</p> <p>3) Les questions P-E sont intégrés dans les plans de développement locaux et programmes régionaux de lutte contre la pauvreté (PRLP)</p>	<p>MEDD, MIHA, MS, MAED, MDR Ministère développement rural/ décentralisation? autorités décentralisées (willayas...)</p> <p>150 000 100 000 100 000</p> <p>MEDD, MIHA,</p> <p>1) Les écoliers, les ONG et</p>
<p>Output 3 : Les capacités</p>	<p>3.1 Des modules de formation liés</p>	<p>1) Les écoliers, les ONG et</p>	<p>MEDD, MIHA,</p>	<p>MEDD, MIHA,</p>



Handwritten signature or initials in blue ink at the bottom of the page.

A

<p>nationales et locales en matière de planification, d'évaluation et de suivi des politiques d'intégration P & E sont renforcées</p>	<p>Situation de base : capacités nationales faibles en matières d'intégration de l'environnement dans les politiques nationales</p> <p>Nbre de communications sur les bonnes pratiques de l'initiative</p> <p>- Nbre d'acteurs de la Société civile participant aux programmes</p> <p>- Nbre d'activités qui vise à sensibiliser sur la gestion de ressources naturelles en milieu rural</p> <p>- Nbre de modules de formation en développement durable introduit dans l'éducation en collaboration avec PUNESCO</p> <p>Décideurs et agents techniques au niveau national et sectoriel sensibilisés aux questions P-E</p> <p>Leaders communautaires sensibilisés sur els questions P-E.</p>	<p>à l'intégration pauvreté-environnement sont introduits et dispensés dans les programmes de formation du primaire et du secondaire à Nouakchott et dans les départements d'Aleg et de Kiffa</p> <p>3.2 Des campagnes d'information et de sensibilisation sont menées au niveau local et les expériences probantes sont valorisées</p> <p>3.3 Echanges d'expériences relatives à l'intégration des liens entre Environnement et Pauvreté dans les stratégies et politiques de développement nationales</p> <p>3.4 Les capacités de la Cellule de suivi du CSLP en matière d'intégration des liens entre pauvreté et environnement sont renforcées</p> <p>3.5 Fonctionnement de la cellule de coordination du projet APE et de ses organes de pilotage</p>	<p>les autres groupes de la société civile sont sensibilisés aux questions P-E.</p> <p>2) Les décideurs et agents techniques au niveau national, sectoriel et décentralisé sont sensibilisés aux questions P-E et formés pour intégrer l'environnement dans leurs processus de planification et de budgétisation.</p>	<p>MS, MAED, MDR Ministère développement rural/décentralisation? autorités décentralisées (wilayas...</p>	<p>141 953</p>	<p>137 100</p>	<p>194 250</p>
<p>TOTAL GLOBAL PAR ANNEE (US \$)</p>					<p>604 641</p>	<p>320 113</p>	<p>369 358</p>

Handwritten mark

<p>Intended Outcome as stated in the Country Programme Results and Resource Framework: Les politiques nationales contribuent de manière effective à la protection de l'environnement et des ressources naturelles, ainsi qu'à la prévention des catastrophes naturelles</p>
<p>Outcome indicators as stated in the Country Programme Results and Resources Framework, including baseline and targets.</p> <p>Un cadre conceptuel et des outils d'aide à la prise de décision pour l'intégration de l'environnement dans CSLP et stratégies sectorielles sont disponibles, Faible intégration de l'environnement dans les politiques publiques, - Nombre de directives P&E, Nombre de rapports sur l'état de l'environnement élaborés et diffusés, nombre d'outils et mécanismes d'intégration de l'environnement dans les politiques.</p>
<p>Applicable MYFF Service Line: Energy and environment for sustainable development</p> <p>Service Line 3.1: Frameworks and strategies for sustainable development</p> <p>Partnership Strategy: PNUD-PNUE pour donner à l'environnement une place de choix dans les politiques nationales</p> <p>Project title and ID (ATLAS Award ID49306): Articulation entre Pauvreté et Environnement (APE) – Mauritanie Phase II : Avril 2009 – Décembre 2011</p> <p>'Renforcement des capacités et intégration de l'environnement dans les stratégies et politiques de développement national'</p>

Intended Outputs	Indicative Activities/targets	Responsible parties	Output Indicators
<p>Output 1 : La gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles est améliorée par une meilleure intégration des liens entre pauvreté et environnement dans les processus de planification de budgétisation au niveau national</p>	<p>1.1 Les questions environnementales et leurs dimensions économiques et sociales sont efficacement intégrées dans les politiques sectorielles et dans le CSLP</p> <p>1.2 Les outils d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques sont élaborés</p> <p>1.3 L'ensemble des parties prenantes à la gouvernance environnementales sont sensibilisées et informées sur les enjeux de l'intégration pauvreté-environnement dans les processus de planification nationale</p> <p>1.4 Le système d'informations environnementales national est alimenté</p>	<p>APE, MEDD, MAED, MDR, MEP, MET, MH, MMI, MPEM, MSAS, PNUD, IPE-Afrique</p>	<p>1) Revues sectorielles organisées pour la prise en compte des questions environnementales ;</p> <p>2) Etudes thématiques et sectorielles réalisées pour la prise en compte des questions environnementales</p> <p>3) Manuel et outils d'intégration environnement dans politiques disponibles et diffusés</p> <p>4) Acteurs sectoriels formés sur la prise en compte des questions environnementales ;5) Les priorités de la politique environnementale (PANE) sont reflétées dans les plans d'actions annuels des secteurs clés</p> <p>6) Les indicateurs P-E sont intégrés dans les outils de suivi-évaluation du CSLP et des stratégies sectorielles des secteurs clés</p> <p>7) Bases de données environnementales mises à jour</p>

<p>Output 2 : Les liens entre pauvreté et environnement sont intégrés dans les processus de planification au développement locaux dans les wilayas du Brakna et de l'Assaba</p>	<p>2.4 Des Agendas 21 (P'AL'Es) locaux sont élaborés pour les départements de Kiffa00 (Assaba) et d'Aleg (Brakna)</p>	<p>APE, MEDD, MAED, MDR, autorités locales et décentralisées (wilayas, communes...), PNUD, IPE-Afrique</p>	<p>1) Leaders communautaires sensibilisés sur les questions P-E 2) Les plan d'actions locaux pour l'environnement sont disponibles et diffusés pour les départements de Kiffa et d'Aleg 3) Les questions P-E sont intégrés dans les plans de développement locaux et programmes régionaux de lutte contre la pauvreté (PRLP)</p>
<p>Output 3 : Les capacités nationales et locales en matière de planification, d'évaluation et de suivi des politiques d'intégration P & E sont renforcées</p>	<p>3.6 Les capacités de la Cellule de suivi du CSLP en matière d'intégration des liens entre pauvreté et environnement sont renforcées 3.7 Fonctionnement de la cellule de coordination du projet APE et de ses organes de pilotage</p>	<p>APE, MEDD, MAED, PNUD, IPE-Afrique</p>	<p>1) Décideurs et agents techniques au niveau national et sectoriel sensibilisés aux questions P-E 2) Rapports d'activités de la Cellule de coordination et de ses organes de pilotage</p>

Note : Les activités seront complétées par des activités programmées pour 2011 dans le cadre de l'Effet 2 du programme MDG-F (cf. Annexe 4)

mes

